

**CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DE LA HAUTE-MARNE**

|                                          |                                                                                           |
|------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Département de la<br/>HAUTE-MARNE</b> | <b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>                  |
|                                          | <b>SEANCE DU 24 MARS 2025</b>                                                             |
| <b>N° 2025-12</b>                        | <b><u>OBJET DE LA DELIBERATION :</u></b><br><br><b>Adoption du Plan de Formation 2025</b> |

**Nombre de membres : 19**  
**Nombre de présents : 10**  
**Nombre de votants : 12**

Le 24 mars 2025, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis à 17h00, au siège du centre de gestion à Chaumont, après convocations envoyées le 5 mars 2025.

**Présents :**

Monsieur Joël AGNUS, Monsieur Joël CLEMENT, Monsieur Didier COGNON, Madame Sylviane DENIS, Monsieur Michel LAMBERT, Monsieur Gérard LENE, Madame Marie-Christine LAURENCE, Monsieur Didier PETIT, Monsieur Thierry PONCE, Monsieur Jean-Marie WATREMETZ.

**Absents ayant donné pouvoir :**

Madame Rachel BLANC a donné procuration à Madame Sylviane DENIS  
Monsieur Jean-François MARECHAL a donné procuration à Monsieur Joël AGNUS

**Absents excusés et non représentés :** Monsieur Laurent AUBERTOT, Monsieur Henri EYCHENNE, Monsieur Philippe FREQUELIN, Madame Patricia GUERIN, Monsieur Laurent HASSELBERGER, Monsieur Dominique THIEBAUD, Monsieur Jean-François VAN HOORNE.

## ADOPTION DU PLAN DE FORMATION 2025

### Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,

Vu le règlement de formation adopté par le Conseil d'Administration en date du 28 novembre 2017,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 24 mars 2025,

Considérant que le centre de gestion est tenu d'établir un plan de formation déterminant le programme d'actions de formation prévues réglementairement, celui-ci devant par la suite être transmis au Centre National de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que le plan de formation 2025 du CDG52 est constitué suite aux demandes formulées dans le cadre des entretiens professionnels 2024, validées au regard des objectifs professionnels fixés pour 2025,

Sur proposition de Monsieur le Président,

### DECIDE A L'UNANIMITE

- D'adopter le plan de formation 2025 des agents du siège du centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Marne (ci-joint).

Certifié exécutoire compte-tenu de :

- la transmission à Madame la Préfète  
du Département de la Haute-Marne le

- la publication le

Chaumont, le 24 mars 2025

Le Président du Centre de Gestion

Monsieur Jean-Marie WATREMETZ

